

Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2014 de M^{mes} et MM. Alain de Kalbermatten, Grégoire Carasso, Marie Barbey, Morten Gisselbaek, Eric Bertinat, Sandrine Burger, Laurence Fehlmann Rielle et Simon Brandt: «Sauvegardons les jeux de Baby-Plage dans une perspective de sécurité et de pérennité».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que les installations de jeux de Baby-Plage sont issues d’une initiative citoyenne. Elles ont été mises en place, entretenues et rénovées depuis plus de treize ans par une poignée de bénévoles et n’ont jamais connu à ce jour d’accident;
- que ces installations apportent une diversité au paysage souvent monotone des jeux à Genève;
- qu’elles favorisent le multiâge entre adolescents et enfants;
- qu’elles sont fabriquées avec des produits recyclés qui ne blessent pas les arbres;
- que les installations stimulent l’imagination et le respect mutuel et qu’elles favorisent la communication entre adultes et enfants;
- qu’elles favorisent également le goût pour l’effort physique et permettent ainsi de lutter contre la sédentarité;
- que le site sur lequel elles sont implantées est un espace reconquis par les habitants, après plusieurs années de trafic de drogue;
- que ces installations sont quotidiennement fréquentées par des centaines d’enfants accompagnés par leurs parents;
- que l’annonce de la fermeture du site a suscité une incompréhension (indignation?) quasi unanime au sein de la population, fermeture traduisant un manque de coordination entre les services cantonaux, propriétaires du site et responsables de la sécurité, et les services municipaux qui soutenaient l’activité;
- qu’un soutien populaire s’est immédiatement manifesté dans la presse et par voie de pétition, laquelle a récolté un nombre important de signatures dans un délai très bref;
- que par le lieu – lac, sable, gazon, arbres – les jeux se présentent comme une œuvre d’art brute dont les utilisateurs s’emparent pour en faire une oeuvre d’art totale interactive;
- qu’en définitive il est urgent de pouvoir tout mettre en oeuvre pour pérenniser cette installation, avant le printemps et l’afflux massif des familles sur les quais,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de soutenir sans délai cette installation citoyenne exemplaire;
- d’organiser une rencontre urgente avec l’association Cheetah Baby-Plage et l’Etat de Genève, propriétaire du site, dans la perspective d’identifier les moyens permettant de sécuriser et pérenniser les installations;
- de nous informer des résultats de cette rencontre et des actions concrètes entreprises.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Comme le souligne le rapport à la motion M-1110, les problèmes techniques liés aux jeux de Baby-Plage ont été résolus. Une rencontre entre le Service des écoles et institutions pour l’enfance (ECO) et la Police du feu (le service cantonal du feu) a notamment été déterminante pour que ce dernier délivre une autorisation provisoire d’exploitation du site. Cette autorisation est liée à l’exigence de travaux destinés à sécuriser les installations de jeux.

Plusieurs rencontres ont également eu lieu entre ECO et les membres de l’association Cheetah Baby-Plage. Il a été décidé que l’association garderait la gestion et la responsabilité de cet espace ludique et que la Ville fournirait le soutien financier au travers d’une subvention annuelle.

Depuis et comme prévu, le Conseil administratif a déposé avant l’été 2017 la proposition PR-1237 «pour sécuriser et pérenniser les installations de jeux sur le site de Baby-Plage», que le Conseil municipal a immédiatement acceptée, le 6 juin 2017.

Les travaux liés à cette proposition sont en cours de réalisation et, durant l’été 2018, les jeux de Baby-Plage devraient rester accessibles, malgré le chantier de la plage des Eaux-Vives. Dès la fin des travaux de pérennisation, une convention de collaboration entre l’association et la Ville sera signée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder